

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 OCTOBRE 2022**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Convocation du 5.10.2022

Affichage du 5.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Moussonvilliers suite à la convocation du 5.10.2022, affichée le 5 octobre 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à M POIRIER Franck), M BOUTTIER Jean-Jacques, M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022.10.164
CHOIX DU PRESTATAIRE TELEPHONIE**

Le coût global des solutions de téléphonie & internet de la CdC s'élève aujourd'hui à **45 057.79 € TTC** (comprenant les abonnements et la location du matériel).

En 2021 il a été réalisé une analyse des solutions de téléphonie en vigueur dans les différents services et équipements de la CdC (plus de 17 sites).

Il est ressortie de cette première phase d'étude une cherté et complexité réelle de nos installations liée à ; l'individualisation des solutions proposées, aux nombreux abonnements et équipements qui en découlent et à une réelle difficulté en cas de panne à répondre rapidement aux problèmes, chaque incidents, nécessitant une réponse et des interlocuteurs parfois distincts.

Il a été envisagé de lancer une consultation auprès d'opérateurs de téléphonie afin de répondre aux enjeux de fiabilité, de simplification et de limitation des coûts de fonctionnement et maintenance générés.

A l'issue de cette consultation trois opérateurs nous ont fait des offres :

Breizh Solutions propose 1 offres complète Abonnement & matériel (pour le matériel uniquement en location)

- Location 36 072.00€ TTC/ an

CONTY propose 2 offres complètes Abonnement & matériel (achat et location)- fibre sur site éligible

- Location 44 251.20 € TTC/an
- Achat 33 199.20 € TTC / an et 46 344.00 € TTC d'investissement

Chartres Métropole-Inovations Numériques propose une offre sans mobile ni fibre, Abonnement & matériel (achat et location)

- Location 73 310.40 € TTC/an
- Achat 36 676.01 € TTC /an et 33 673.74 € TTC d'investissement.

La solution la plus complète et la plus économique à 5 ans, bien que nécessitant un investissement plus lourd semble être celle de l'entreprise Conty

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition abonnement & Achat de la société **CONTY** Pour un montant global (matériel et abonnement) la première année de **79 543.20 € TTC** et un cout de fonctionnement les années suivantes de **33 199.20 € TTC**,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

